

## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20210212-D202115-DE  
Regu le 17/02/2021

délibération : L'an deux mille vingt et un, le vendredi 12 février à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Anne-Marie TERRADE, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 Date de convocation du Conseil : 28 janvier 2021

Présents : 15

Présents : Madame Chantal BLAINEAU, Monsieur Jean Paul BOSSARD, Madame Manitraritiana CORBIN, Monsieur Anthony DOUET, Madame Isabelle DUBOIS-DUMÉE, Monsieur Laurent GAUTIER, Monsieur Dominique GOUYGOU, Monsieur Patrick GRENIER, Madame Véronique LANOË-MALIVERT, Madame Bénédicte MONTÉGU, Monsieur Vincent MORA, Madame Cécile PRUDHOMME, Madame Amandine ROULAUD, Monsieur Rémi SARRAT, Madame Christine SCHWARTZWEBER, Madame Anne-Marie TERRADE.

Votants : 17

**Objet : Motion de soutien aux acteurs culturels face à la décision de non-réouverture des lieux de culture**

Pouvoirs :

Madame Cécile DESCLAUX a donné pouvoir à Madame Anne-Marie TERRADE,  
Monsieur Jean-Pierre TRANCHET a donné pouvoir à Madame Bénédicte MONTÉGU

Excusé(s) : Madame Cécile DESCLAUX, Madame Véronique LANOË, Monsieur Yannick MOREAU,  
Monsieur Jean-Pierre TRANCHET

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

La décision du gouvernement de ne pas rouvrir les lieux culturels, privés et publics, à compter du 15 décembre, fragilise profondément les multiples acteurs de la culture tant sur le champ de la création que sur le plan économique.

Face aux incertitudes qui pèsent d'ores et déjà sur le milieu culturel, y compris sur les écoles de danse, et aux difficultés que l'avenir leur réserve, on ne peut que s'interroger sur la pertinence d'une telle décision alors que les lieux de culture ont très largement démontré leur capacité d'adaptation en appliquant à la lettre les précautions sanitaires.

Ainsi, à Angoulême, le FFA a pu avoir lieu, moyennant l'engagement sans faille des organisateurs et des élus de souscrire aux contraintes imposées par la crise sanitaire, qu'il s'agisse des mesures de distanciation dans les salles et files d'attente ou de l'obligation du port du masque. Toute la profession s'est alors associée aux festivaliers pour inventer une nouvelle façon de partager à nouveau, ensemble, un moment culturel.

Aussi, face à la richesse et à la diversité de notre tissu culturel, qui constitue l'ADN de notre territoire et la source essentielle de son attractivité, nous nous devons d'être solidaires, comme nous l'avons toujours été, avec les différentes revendications exprimées par l'ensemble des acteurs culturels et artistiques.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**APPORTE** son soutien aux acteurs culturels face à la décision de non-réouverture des lieux de culture ;

**ALERTE** sur les conséquences d'une telle décision qui risque de plonger toutes les professions culturelles et artistiques, déjà en grande difficulté, dans une crise sans issue ;

**S'ASSOCIE** aux démarches entreprises par les organisations professionnelles afin que, dans un souci d'équité, les lieux culturels et artistiques puissent retrouver vie et accueillir celles et ceux qui les considèrent comme essentiels ;

**DEMANDE** au Gouvernement de revoir sa position.

Mme Le Maire,  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 12 février 2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire le 17 février 2021

